

Plan d'études cadre

Bachelor 2012

Filière de formation
en Nutrition et diététique

de la Haute école spécialisée
de Suisse occidentale

Adopté par le Comité directeur de la HES-SO lors de sa séance du 6 juillet 2012.

En raison de la mise en œuvre de la nouvelle Convention intercantonale sur la HES-SO, le préambule et les parties 1 et 2 ont fait l'objet de corrections formelles adoptées par le Conseil de domaine Santé en date du 25 juin 2015.

Table des matières

Préambule	4
1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale	7
1.1. Identité	7
1.2. Historique	7
1.3. Organisation et missions de la HES-SO	8
1.4. Missions	10
1.4.1. Formations de base	11
1.4.2. Formation continue	11
1.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)	11
1.4.4. Prestations de services	12
1.4.5. Relations nationales et internationales	12
2. Le domaine Santé de la HES-SO	12
2.1. Identité	12
2.2. Historique	13
2.3. Organisation	13
2.4. Missions	14
2.4.1. Formation de base	14
2.4.2. Formation continue	16
2.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)	16
2.4.4. Prestations de services	16
2.4.5. Internationalisation, relations nationales et mobilité	16
2.5. Projet « qualité » du domaine	17
3. Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO	18
3.1. Des métiers de l'humain	18
3.2. Une formation d'adulte	19
3.3. Une formation en alternance	19
3.4. Le dispositif de formation pratique	19
3.5. Une approche par compétences	20
3.6. Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé	20
3.7. Travail de bachelor	22
3.8. Interprofessionnalité	22
4. La filière Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique	23
4.1. Fiche signalétique	23
4.2. Présentation de la profession	24

4.3. Concept de la filière	25
4.3.1. Référentiel de compétences	26
4.3.2. Concept de formation	28
4.3.3. Les axes de formation.....	29
4.4. Principes pédagogiques et didactiques	30
4.4.1. La diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage	31
4.5. Travail de bachelor.....	32
4.6. La formation pratique.....	32
4.7. La structure des études	33
4.7.1. Calendrier académique	33
4.7.2. L'organisation modulaire.....	34
4.7.3. Les modules optionnels et facultatifs	34
4.8. Mobilité et internationalisation.....	34
4.8.1. Contexte international de la filière.....	35
4.9. Evaluation par la qualité	35
5. Références.....	36

Préambule

Le plan d'études présente le cadre général des formations Bachelor of Science du domaine Santé de la HES-SO. Il définit le cadre minimum commun et formule des recommandations pour l'élaboration des programmes de formation. Dans ce sens, il sert de guide aux écoles pour construire les programmes de formation tout en leur permettant de s'appuyer sur leurs particularités et leurs ressources spécifiques.

La nécessité de concevoir des plans d'études cadres dans les filières du domaine Santé¹ de la HES-SO est liée aux développements survenus dans le contexte de la formation dans les professions de la santé au niveau national, plus particulièrement concernant les référentiels de compétences et les conditions d'admission.

Des référentiels de compétences finales² pour toutes les professions de la santé de niveau HES, élaborés au niveau national par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (Kfh) ont été introduits à la demande du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le modèle pour l'élaboration de ces compétences finales s'appuie sur les prescriptions de la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007, elle-même inspirée du modèle canadien CanMEDS 2005. Les référentiels de compétences ont été définis en 2009 au travers de rôles communs à toutes les professions.

Selon la volonté du Comité stratégique HES-S2 (devenu depuis Comité gouvernemental), l'année préparatoire spécifique à chaque filière offerte depuis 2005 aux candidat-e-s ne disposant pas d'une formation préalable dans le domaine des soins disparaît au profit d'une préparation à l'accès au domaine Santé au sens large valable pour l'ensemble des filières. Ainsi, ont été mis en place des modules complémentaires santé. Ils répondent à deux objectifs :

1. permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
2. permettre à la/au candidat-e de confirmer son choix dans l'une des professions du domaine Santé.

Par conséquent, le profil des candidat-e-s³ à l'entrée en bachelor s'est modifié. Les candidat-e-s disposent désormais tou-te-s d'un titre de maturité et d'une expérience du monde du travail dans la santé acquise par leur formation antérieure dans le cadre d'un CFC Santé, d'une maturité spécialisée santé ou encore d'une maturité gymnasiale complétée par des modules complémentaires. L'entier des étudiant-e-s commence ainsi le cursus de bachelor avec des savoirs et des compétences de base dans le domaine de la santé.

Du point de vue réglementaire, les conditions d'admission en bachelor dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont régies par le Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO⁴ qui fixent les conditions d'entrée dans les filières du domaine en conformité avec le Règlement d'admission en Bachelor HES-SO. Les plans d'études cadres des filières du domaine Santé de la HES-SO découlent du cadre normatif de la HES-SO notamment le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO⁵. Les plans d'études cadres

¹ A l'exception de la filière Psychomotricité réglementée par la CDIP (Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité)

² Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES, 25 juin 2009, Kfh

³ Afin de faciliter la lecture, les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes

⁴ La filière Psychomotricité a un règlement d'admission spécifique

⁵ Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

sont complétés par des règlements de filières et des dispositions d'application qui déclinent plus précisément les modalités de validation des modules, de promotion et d'obtention du diplôme.

Finalement, les plans d'études cadres ont été mis en consultation auprès de l'ensemble des partenaires du domaine Santé et validés par le Comité directeur de la HES-SO.

Le plan d'études cadre de la filière Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique compte 5 chapitres :

1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ;
2. Le domaine Santé de la HES-SO ;
3. Les principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO ;
4. La filière Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique ;
5. Les références.

1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale

1.1. Identité

« Université des métiers ou des sciences appliquées de la Suisse romande (occidentale) », la HES-SO est le plus grand espace de formation professionnelle du tertiaire A de Suisse. Elle offre des formations dans les domaines suivants :

- Design et Arts visuels
- Economie et Services
- Ingénierie et Architecture
- Musique et Arts de la scène
- Santé
- Travail social

Présente dans l'ensemble des cantons romands, fortement diversifiée, multiculturelle et pluridisciplinaire, la HES-SO compte à ce jour près de 19'400 étudiant-e-s, réparti-e-s dans vingt-huit hautes écoles dans les cantons de l'Arc jurassien (Berne francophone, Jura et Neuchâtel), de Fribourg, de Genève, du Valais et de Vaud.

Vaste réservoir de compétences, d'idées, d'innovations, de créativité et de savoirs, la HES-SO déploie ses activités de formation, de recherche et de prestations de services au plus près des structures économiques, socio-sanitaires et culturelles de Suisse occidentale. Elle constitue de ce fait l'un des moteurs de son développement économique, social et culturel régional.

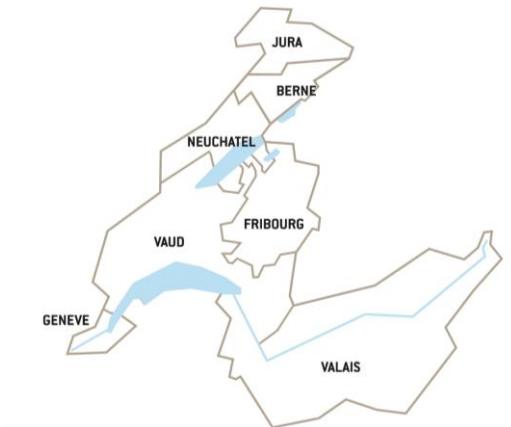


Figure 1 : Espace de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

1.2. Historique

Au début des années 1990, les exigences d'eurocompatibilité ont conduit à une réforme de la formation professionnelle suisse, sous l'impulsion des directions d'écoles d'ingénieur-e-s et des départements cantonaux de l'instruction publique et de l'économie publique et conduite par le Département fédéral de l'économie.

La HES-SO est créée en 1997 sur la base d'un Concordat intercantonal⁶ qui porte sur trois domaines de formation : Sciences de l'ingénieur, Economie et Services et Arts appliqués. En 2001, une nouvelle Convention intercantionale permet d'instituer la HES-S2 qui comprend les domaines de formation Santé et Travail social. De fait, la HES-SO et la HES-S2 se rapprocheront de plus en plus au fil des années pour finir par se confondre structurellement et sur le plan organisationnel sous la HES-SO.

En 2003, le Conseil fédéral accorde à l'institution une autorisation d'exercer illimitée dans le temps. En 2005, Musique et Arts de la scène devient un nouveau domaine de formation de même que les Arts visuels rejoignent le domaine Design en 2006. En avril 2008, le Conseil fédéral confirme l'autorisation d'exercer de la HES-SO. Pour clore et consolider cet important processus de développement académique et organisationnel, le Comité stratégique de la HES-SO dépose, en novembre 2008, un avant-projet de Convention intercantionale auprès du Conseil fédéral qui renforce sa gouvernance et son organisation. En 2012, La nouvelle Convention intercantionale est validée par l'ensemble des parlements des cantons de la HES-SO (Arc jurassien (Berne francophone, Jura et Neuchâtel), Fribourg, Genève, Valais, Vaud).

En 2013, la nouvelle Convention entre en vigueur et le Comité gouvernemental décide de la nomination de la rectrice de la HES-SO. En décembre 2013, un rectorat complet est nommé et est composé de trois vice-recteurs, chacun en charge d'un dicastère (Enseignement, Qualité et Recherche et Innovation), et d'une secrétaire générale. Le nouveau Rectorat est entré en fonction en mars 2014.

1.3. Organisation et missions de la HES-SO

L'organisation de la HES-SO met en relation les domaines de formation et les établissements cantonaux/régionaux, s'inscrivant ainsi simultanément dans une même approche sur les plans académique et intercantonal.

Les rôles et compétences des différentes instances ont changé suite à l'entrée en vigueur de la Convention le 1^{er} janvier 2013. En parallèle, de nouveaux organes ont également été mis en place pour faire face aux changements engendrés par la Convention.

Organes politiques

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, les Comités stratégiques ont été remplacés par le Comité gouvernemental. Il est la haute instance de surveillance politique de la HES-SO et l'organe de pilotage stratégique de la HES-SO. Il est composé des conseillères et conseillers d'Etat en charge des hautes écoles de chaque canton partenaire.

Contrairement aux Comités stratégiques précédents, le Comité gouvernemental n'exerce plus de compétences opérationnelles. Ses prérogatives principales sont :

- établir la convention d'objectifs pluriannuelle ;
- adopter le budget et les comptes annuels ;
- nommer la rectrice ou le recteur ;
- représenter la HES-SO au sein des instances politiques nationales ;
- ouvrir ou fermer des filières d'études ;
- arrêter le montant des taxes d'études.

⁶ Concordat des chefs des départements cantonaux chargés du dossier HES. (1997). *Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)*. Chavannes-près-Renens : HES-SO.

Une Commission interparlementaire, composée de sept délégations cantonales de sept membres chacune, est chargée du contrôle coordonné de la HES-SO sur les éléments suivants :

- les objets stratégiques de la HES-SO et leur réalisation ;
- la planification financière pluriannuelle ;
- le budget annuel de la HES-SO ;
- ses comptes annuels ;
- l'évaluation des résultats obtenus par la HES-SO.

Organes de conduite

Le Rectorat est l'organe de conduite de la HES-SO prévu par la Convention. Il assure la direction de la HES-SO et sa représentation. Il est composé de la rectrice qui le préside, ainsi que de trois vice-recteurs et d'une secrétaire générale. Le Rectorat et ses services sont localisés à Delémont.

Le Comité directeur est composé du Rectorat, des cinq directrices générales ou directeurs généraux des hautes écoles des cantons/régions partenaires ainsi que des responsables de domaine. Il contribue à assurer la relation entre les domaines, les hautes écoles et le Rectorat et se prononce sur tous les objets soumis au Comité gouvernemental.

Les Conseils de domaine n'existaient pas formellement sous l'égide des anciennes conventions. Ils acquièrent désormais une réelle existence. Les Conseils de domaine, notamment composés des directions des hautes écoles, dirigent les domaines. Ils ont de larges compétences académiques, en lien plus particulièrement avec le développement de l'offre de formation, des règlements d'études et de la stratégie en matière de Ra&D.

Organes participatifs

Le Conseil de concertation est un nouvel organe composé de quinze à vingt-et-un membres représentant les personnels et les étudiant-e-s de la HES-SO, élu-e-s par leurs pairs. Ses tâches sont de :

- préaviser la convention d'objectifs ;
- préaviser la stratégie de développement ;
- préaviser le projet de budget de la HES-SO ;
- préaviser les propositions touchant au statut du personnel et à celui des étudiant-e-s ;
- adopter des résolutions sur toute question relative à la HES-SO ;
- se prononcer sur les questions relatives aux intérêts généraux de la HES-SO et des hautes écoles ;
- soumettre des propositions générales au Rectorat qui lui fait rapport ;
- préaviser les objets qui lui sont soumis par les autres organes de la HES-SO.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, chaque domaine se dote d'un Conseil participatif composé de représentant-e-s du personnel d'enseignement et de recherche, du personnel administratif et technique ainsi que d'étudiant-e-s élu-e-s par leurs pairs. Cet organe doit favoriser le dialogue et la concertation entre le Conseil de domaine, le corps enseignant, le personnel administratif et technique et les étudiant-e-s des hautes écoles du domaine concernées.

Autres organes

Anciennement Conseil consultatif, le Conseil stratégique fait bénéficier le Comité gouvernemental de la HES-SO d'une expérience et d'une expertise externe. Nommé par le Comité gouvernemental, il est composé de neuf à treize personnalités issues des milieux académiques, culturels, économiques, scientifiques et socio-sanitaires, représentant équitablement chaque canton/région partenaire. Ses compétences, sont d'émettre des recommandations relatives à la politique générale de la HES-SO, en particulier sur les objectifs stratégiques, les réseaux de compétence, les programmes de formation et de formation continue, les programmes de recherche et de développement et leur financement et les prestations de services.

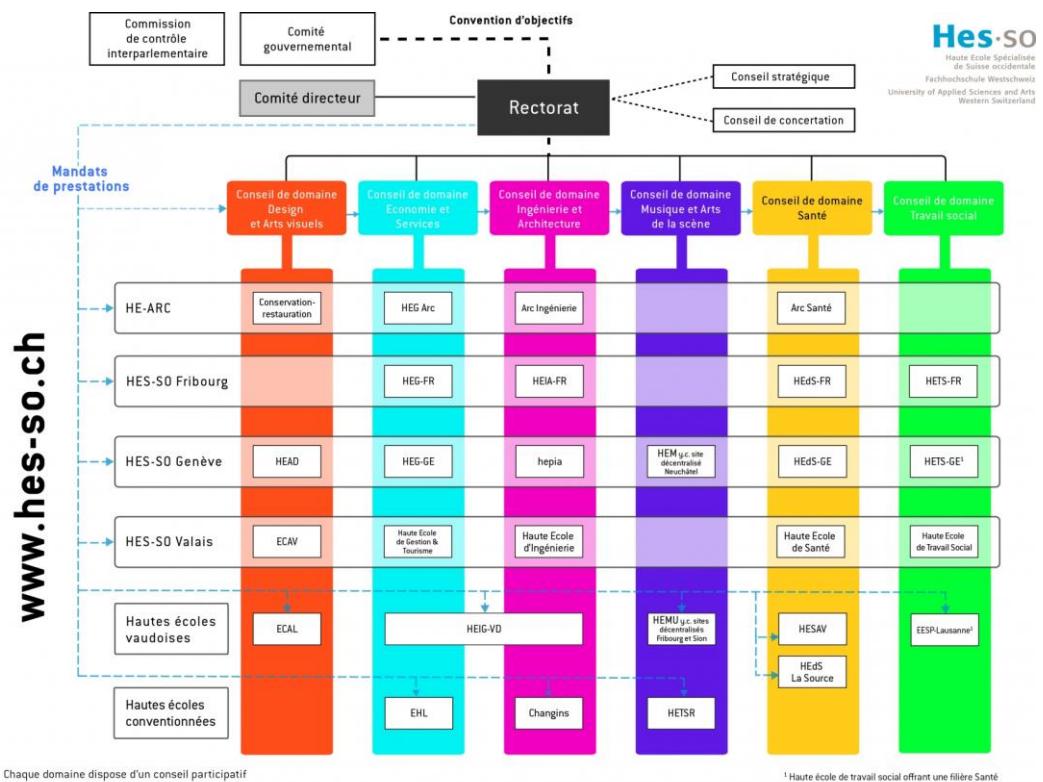


Figure 2 : Organigramme de la HES-SO

1.4. Missions

La HES-SO dispense un enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la pratique et qui s'inscrit prioritairement dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ses formations sont sanctionnées par un diplôme de bachelor et master HES-SO. L'offre comprend également des études postgrades et du perfectionnement professionnel.

D'autre part, elle réalise des projets de recherche appliquée et de développement dont elle intègre les résultats à ses enseignements. Elle fournit des prestations à des tiers et assure les échanges avec les milieux de la pratique.

Elle encourage le transfert de connaissances, de technologies et de pratiques artistiques. Pluridisciplinaire, elle est orientée vers l'innovation et la créativité. Elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au profit des étudiant-e-s ainsi que de la société. Elle veille également à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable et prend en compte le bilinguisme dans les cantons concernés.

Elle collabore avec d'autres institutions de formation et de recherche en Suisse ou à l'étranger.

1.4.1. Formations de base

La HES-SO dispense un enseignement qui prépare à l'exercice d'activités professionnelles et artistiques qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques :

- premier cycle d'études, le bachelor correspond à 180 ECTS ;
- deuxième cycle d'études, le master est octroyé après 90 crédits ECTS ou dans certains cas 120 ECTS⁷. Les étudiant-e-s participent aux activités de recherche dans leur domaine d'études.

Pour toutes les filières de formation, le bachelor est systématiquement professionnalisant. Les filières d'études de la musique du domaine Musique et Arts de la scène et la filière Ostéopathie du domaine Santé font exception en positionnant la professionnalisation au niveau du master.

Le cadre normatif et prescriptif dans la HES-SO et les plans d'études cadres sont définis par les critères de la déclaration de Bologne. Ils se déclinent dans des règlements cadres et règlement de filières qui s'inscrivent en concordance avec notamment :

- au plan suisse, le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) et les Best Practice KFH (Conception des filières bachelor et master modulaires & la formation continue dans les hautes écoles spécialisées) ;
- au plan européen, le projet Tuning.

1.4.2. Formation continue

En complément à la formation de base, la HES-SO propose des formations continues certifiées qui permettent aux diplômé-e-s d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles en vue de l'obtention de Master of Advanced Studies (MAS), Executive Master of Business Administration (EMBA), Diploma of Advanced Studies (DAS) et Certificate of Advanced Studies (CAS).

La HES-SO offre également de nombreuses sessions de formation continue courte permettant aux diplômé-e-s de maintenir leurs connaissances à jour et ainsi d'exercer en permanence leur profession au plus près des besoins de la société et en s'appuyant sur les développements récents des savoirs économiques, technologiques, socio-sanitaires, culturels et artistiques.

1.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)

La Ra&D a pour objectif principal de produire des connaissances et des pratiques nouvelles, de combiner des connaissances et des pratiques existantes. Les résultats de la recherche sont exploités, valorisés et diffusés dans l'enseignement et dans la pratique professionnelle.

La HES-SO assure, grâce à la qualité de ses chercheurs et chercheuses, une coopération avec les milieux scientifiques, économiques, socio-sanitaires, culturels et artistiques.

Par des mesures financières incitatives, la HES-SO soutient des programmes de recherche de haute qualité. Les chercheurs et chercheuses conduisent des projets soutenus à deux niveaux, l'un national par l'intermédiaire d'agences telles que la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation), le FNS (Fonds national suisse de la recherche scientifique) et l'autre international, notamment dans les programmes-cadres européens.

⁷ Par exemple, les quatre masters Musique.

1.4.4. Prestations de services

Sur la base de ses compétences scientifiques et professionnelles et des résultats de ses activités de recherche et développement, la HES-SO fournit des prestations aux entreprises et aux institutions publiques et privées sous la forme de mandats de prestations et de transferts de connaissances.

Les prestations de services répondent à une demande institutionnelle externe ou à une offre publique, précise et limitée dans le temps et sont financées par le mandant. Elles apportent des résultats transférables à la pratique. Des prestations de services sont offertes dans chacun des six domaines de formation de la HES-SO. La HES-SO soutient le développement de la politique de prestations de services des sites de formation.

1.4.5. Relations nationales et internationales

La HES-SO contribue à la création d'un espace suisse et européen de l'enseignement supérieur tel que défini par le Processus de Bologne. Elle a pour objectifs l'internationalisation de ses activités et la mobilité du personnel et des étudiant-e-s.

La HES-SO favorise les échanges d'étudiant-e-s et de professeur-e-s, établit des partenariats pour les programmes de formation, les universités d'été et la Ra&D, délivre des diplômes communs. Elle signe des accords en son nom ou au nom des écoles qui la constituent avec des institutions européennes et internationales.

La HES-SO met en place des systèmes incitatifs de mobilité pour les étudiant-e-s et les professeur-e-s. Parmi les mesures prises, il convient de mentionner :

- le fonds « Relations internationales » de la HES-SO constitué pour financer la mobilité de professeur-e-s et d'étudiant-e-s ;
- le programme européen Erasmus, géré par l'agence nationale Fondation.ch pour la collaboration confédérale (www.ch-go.ch).

La HES-SO développe la collaboration entre les filières au niveau national, notamment à travers des activités de formation et de Ra&D communes. Elle soutient ces activités par les fonds de promotion des domaines et de recherche.

Dans chaque haute école, les étudiant-e-s peuvent recourir au bureau des relations internationales pour l'organisation de leur séjour d'études ou de stage. Une liste des accords internationaux propres à chaque filière ou haute école est à disposition auprès des services du Rectorat concernés.

2. Le domaine Santé de la HES-SO

2.1. Identité

Le domaine Santé de la HES-SO est l'un des six domaines de la HES-SO. Il regroupe les hautes écoles de santé de toute la Suisse occidentale. En plus des huit filières bachelor, il offre une filière d'études Master ès Sciences en Sciences infirmières gérée conjointement par la HES-SO et l'Université de Lausanne (UNIL). Il travaille actuellement à la mise en place d'une offre de master pour ses autres filières.

Avec ses neuf filières de formation et ses 3'378⁸ étudiant-e-s, le domaine Santé de la HES-SO est le plus grand de toutes les HES Santé de Suisse et le seul qui réunit en son sein la totalité de l'offre de formation HES dans la santé.

Filières Bachelor :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc en Psychomotricité
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Filière Master :

Master ès Sciences en Sciences infirmières, en partenariat avec l'Université de Lausanne

2.2. Historique

Né du regroupement des deux secteurs déterminés dans la Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) du 6 juillet 2001 (art.16), le domaine Santé a été officiellement institué en 2006 et a trouvé sa légitimité juridique avec l'entrée en fonction de la nouvelle Convention internationale sur la HES-SO.

2.3. Organisation

Le domaine est dirigé par le Conseil de domaine. Ce dernier est composé :

- de la responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la présidente du Comité Ra&D du domaine Santé ;
- de la présidente de la Commission romande des coordinateurs et coordinatrices des filières du domaine Santé (COROFIL).

Les coordinateurs ou les coordinatrices romand-e-s des filières du domaine et les responsables des filières master participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine assure la promotion des intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination nécessaire à la poursuite par les hautes écoles du domaine des missions qui leur sont assignées.

Les organes du domaine sont :

- a) le Conseil de domaine ;
- b) le Conseil participatif.

⁸ Vademecum 2014-2015 <http://www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1579>

L'organisation du domaine repose également sur les autres instances permanentes suivantes :

- la Commission romande des coordinateurs et coordinatrices des filières du domaine ;
- le Comité Ra&D du domaine ;
- la Commission scientifique du domaine.

Le Conseil participatif est présidé par la responsable de domaine et est composé de vingt-et-un membres :

- huit représentant-e-s du corps d'enseignement et de recherche ;
- trois représentant-e-s du corps intermédiaire ;
- quatre représentant-e-s du personnel administratif et technique ;
- six représentant-e-s des étudiant-e-s.

2.4. Missions

2.4.1. Formation de base

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles romandes.

Filières d'études bachelors	Lieux de formation
BSc en Ergothérapie	Haute école de travail social et de la santé - EESP - Lausanne (HETS&Sa)/Lausanne
BSc en Nutrition et diététique	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève
BSc en Ostéopathie	Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)/Fribourg
BSc en Physiothérapie	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne, HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé/Loèche-les-Bains
BSc de Sage-femme	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne
BSc en Soins infirmiers	Haute Ecole Arc Santé (HE-Arc Santé)/Delémont, Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HEdS La Source VD)/Lausanne, Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)/Fribourg, Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne, HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé/Sion et Viège
BSc en Technique en radiologie médicale	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne
BSc en Psychomotricité	Haute école de travail social Genève (HETS-GE)/Genève
Filière d'études master	Lieux de formation
MSc ès Sciences infirmières	HES-SO Master/Lausanne, Université de Lausanne (UNIL)/Lausanne

Tableau 1 : Hautes écoles qui offrent les filières du domaine Santé

La localisation des hautes écoles du domaine Santé sur le territoire de la HES-SO figure dans le schéma ci-après.

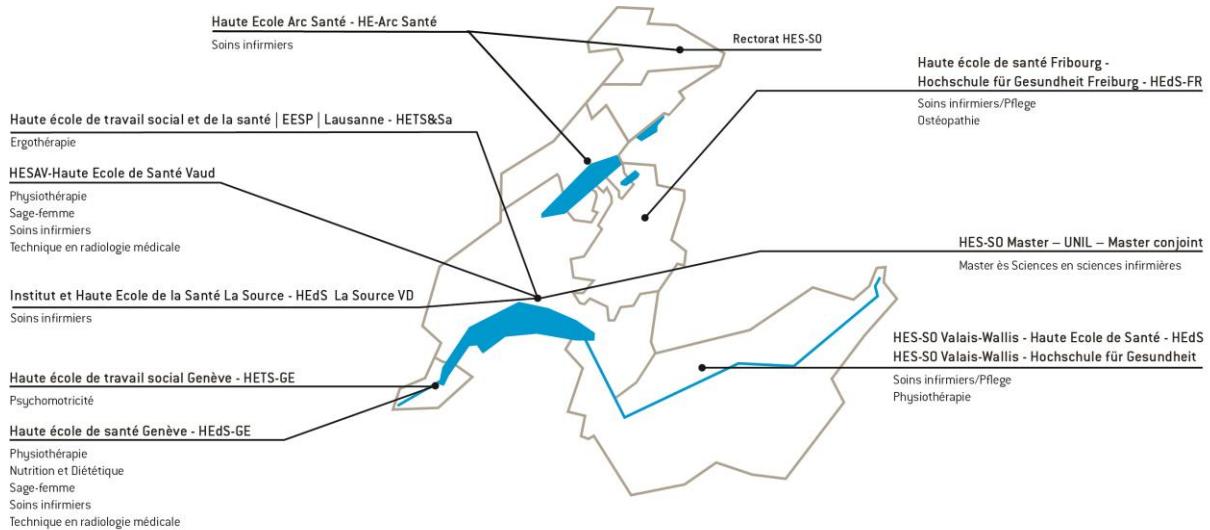


Figure 3 : Localisation des filières du domaine Santé de la HES-SO

Certaines des hautes écoles mentionnées dans le tableau ci-dessus et représentées sur le schéma ci-dessus offrent des filières d'études non mentionnées car ces dernières sont rattachées à un autre domaine.

Les enseignements du Master ès Sciences en Sciences infirmières (HES-SO – UNIL) sont dispensés par l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS) qui est rattaché à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne.

Quelques particularités sont à relever en ce qui concerne les filières bachelor du domaine Santé :

- Il existe des filières monosites et multisites, tout comme des hautes écoles monofilières et multifilières.
- Le nombre de places étant limité, l'admission dans certaines filières est régulée sur la base d'une procédure spécifique pour chacune d'entre elles.
- La filière Sage-femme comprend une voie dite « initiale », dispensée à la HEdS-GE et une voie dite « seconde » dispensée à HESAV qui s'adresse à des titulaires d'un titre de Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou d'un titre équivalent.
- La filière Soins infirmiers offre, dans certaines hautes écoles des formations en français, en allemand, bilingues et en cours d'emploi.
- La filière Physiothérapie offre une formation en français et une formation bilingue.
- La filière Ostéopathie offre une formation bilingue (français et allemand). Contrairement aux autres filières du domaine Santé, elle n'est pas professionnalisaante au niveau bachelor, mais au niveau master.
- Les cantons de Berne (pour la partie francophone), du Jura et de Neuchâtel ont regroupé leurs hautes écoles sous le nom de Haute Ecole Arc Santé.

Chaque filière du domaine Santé de la HES-SO propose la voie de formation à plein temps. La filière Soins infirmiers offre également la possibilité de suivre la formation en emploi.

2.4.2. Formation continue

Les formations continues du domaine Santé aboutissent à un diplôme MAS, DAS ou CAS. Elles répondent aux besoins de la pratique professionnelle et permettent notamment la diffusion des nouvelles connaissances développées dans la recherche.

Selon les thématiques, certaines offres de formations continues sont gérées conjointement par les domaines Santé et Travail social de la HES-SO⁹.

2.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)

La Ra&D réalisée dans les hautes écoles du domaine Santé est soutenue par la HES-SO.

Sept unités ou départements de recherche sont répartis dans les différentes hautes écoles.

Ses finalités sont :

- développer des savoirs propres au domaine et aux filières du domaine Santé tout en optimisant le transfert de ses résultats dans la formation ;
- développer des projets d'innovation dans la pratique professionnelle.

Ses thèmes prioritaires sont :

- évolution démographique ;
- dispositifs socio-sanitaires ;
- développement et évaluation d'outils et de compétences cliniques et techniques ;
- prévention, promotion de la santé ;
- réhabilitation, réinsertion.

2.4.4. Prestations de services

Les prestations de services dans le domaine Santé consistent en la mise à disposition avec ou sans contrepartie financière des compétences des écoles à divers partenaires des milieux de la santé. Ceux-ci sont généralement des organismes ou des institutions publiques ou parapubliques. Les prestations sont :

- des enquêtes, des études ;
- des expertises et des évaluations ;
- du soutien au développement de projets ;
- de la supervision ;
- des enseignements et des conseils ;
- de la collaboration à des revues scientifiques ou professionnelles ;
- de la participation à des commissions, comité, etc.

2.4.5. Internationalisation, relations nationales et mobilité

L'internationalisation des formations du domaine Santé de la HES-SO a pour but de préparer les futur-e-s professionnel-le-s à travailler sur la scène internationale et dans un monde globalisé, ainsi que d'améliorer la qualité de la formation. Elle se traduit par un engagement des filières dans la transmission et dans la mise à disposition de savoirs mondialement reconnus. Elle implique des enseignements qui sensibilisent aux différences entre les pays en matière de santé et d'exercice des professions auxquelles les filières préparent. Elle invite le corps professoral à contribuer à la production et à la diffusion de connaissances intéressant les professions de la santé hors des frontières nationales.

⁹ Catalogue des formations continues domaines Santé et Travail social: <http://www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1678>

La collaboration consiste en des échanges bilatéraux avec d'autres établissements visant la mobilité de niveau universitaire qui permettent :

- à des étudiant-e-s d'effectuer une partie de leur cursus – cours et/ou stage – à l'étranger ;
- à des étudiant-e-s des écoles partenaires de venir étudier dans les filières suisses ;
- à des enseignant-e-s des filières du domaine Santé de la HES-SO de transmettre leur savoir dans les écoles partenaires ;
- aux étudiant-e-s et au personnel d'enseignement de bénéficier des apports du corps enseignant des partenaires.

Les échanges sont financièrement soutenus par la HES-SO et les écoles. Ils s'effectuent dans le cadre :

- du programme Erasmus//Lifelong Learning Programme ;
- d'université d'été ;
- d'accords bilatéraux avec des partenaires hors de l'Union Européenne (pays émergeants et pays occidentaux).

Les écoles disposent d'un bureau/service des relations internationales en mesure de renseigner les étudiant-e-s et d'assurer le suivi des divers échanges, en rapport avec les services du Rectorat de la HES-SO.

Au niveau national, chaque filière collabore activement avec ses homologues en Suisse allemande et italienne au sujet des plans d'études cadres et des programmes, du développement des professions et des formations ainsi que de la politique de formation en général. Le domaine Santé de la HES-SO soutient un congrès national du domaine santé des HES suisses et diverses activités de promotion et de mise en visibilité de ses filières.

Le domaine Santé promeut et soutient financièrement la mobilité intrafilière ou interfilière des étudiant-e-s.

2.5. Projet « qualité » du domaine

Le domaine Santé accorde une grande importance à la dimension de la concertation avec les partenaires externes ainsi qu'avec les étudiant-e-s. Il est attendu au niveau des filières la mise en place de mécanismes de participation tant dans la construction des plans d'études cadres et des programmes que dans leur évaluation. De même, le domaine Santé encourage le développement de procédures d'évaluation régulière des enseignements par les étudiant-e-s.

D'autre part, les filières tiennent compte, dans l'actualisation des programmes et des enseignements, de l'évolution des conditions-cadres de la profession.

Au plan de la HES-SO, un système d'assurance qualité (en voie d'élaboration) servira de cadre visant à documenter, suivre, évaluer et améliorer les activités académiques et la conduite de l'institution, cela de manière continue et permanente. L'existence d'un système d'assurance qualité est une condition indispensable pour obtenir l'accréditation institutionnelle. Il permettra également de faciliter l'accréditation des filières d'études des professions de la santé, comme prévue dans la future Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan).

3. Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO

Les enjeux de la formation dans le contexte de Bologne sont rappelés dans le projet Tuning conduit par les milieux universitaires européens et ont été pris en compte dans l'élaboration des plans d'études cadres du domaine Santé.

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont pertinentes pour la société car elles répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et s'ajustent au système sanitaire suisse. Divers éléments des plans d'études cadres ont fait l'objet de consultations avec les milieux professionnels employeurs et employés de manière à répondre à leurs attentes. Les formations favorisent ainsi l'employabilité des diplômé-e-s.

L'attractivité et l'adéquation de la formation pour les étudiant-e-s est renforcée par des plans d'études cadres qui ont été conçus pour permettre le développement de compétences professionnelles en privilégiant la cohérence des objectifs et des contenus des enseignements.

Les formations ont un haut niveau académique afin que les diplômé-e-s puissent faire face aux situations complexes dans lesquelles se trouvent les usagères et usagers du système de santé et à la très rapide évolution des savoirs scientifiques disponibles dans les diverses professions et aux tâches difficiles qui leur sont confiées. De plus, les formations du domaine Santé doivent relever les défis liés à la pénurie avérée en professionnel-le-s. Diverses études démontrent qu'un haut niveau de formation est étroitement corrélé avec la satisfaction et la rétention des professionnel-le-s dans leur emploi.

Les formations du domaine Santé de la HES-SO, dès les années 2000, ont développé un profil de praticien réflexif et praticienne réflexive et un positionnement d'agir en expert-e dans les curriculums de formations. En effet, la charge de travail est mieux supportée lorsque les outils de réflexion permettant de faire face adéquatement aux situations sont maîtrisés. Aujourd'hui, ce développement trouve son évolution dans le rôle d'expert-e attendu par les instances fédérales dans les profils de compétences développés par toutes les professions de la santé de niveau HES.

3.1. Des métiers de l'humain

Les professions auxquelles préparent les filières du domaine Santé appartiennent aux « métiers de l'humain ». Le contexte dans lequel elles s'inscrivent implique de prendre en compte trois facteurs essentiels :

- a) Le fait que les interventions et les pratiques dans les domaines socio-sanitaires ne permettent pas toujours de constater un effet immédiat et objectivable. Ces interventions font l'objet d'appréciations différentes, en lien avec des conceptions subjectives de la réalité sur laquelle elles prétendent agir. La pluralité des angles d'analyse et la capacité de décentration et de positionnement sont de ce fait indispensables.
- b) Le développement des fondements théoriques et épistémologiques sur lesquels s'appuient ces pratiques entraîne leur évolution rapide et nécessite une réactualisation permanente.
- c) Les contextes sociaux, économiques, culturels et politiques mouvants dans lesquels s'exercent ces professions impliquent que les finalités et contenus des interventions sont l'enjeu de transactions continues entre les différentes actrices et différents acteurs.

De plus, ces professions ont en commun de s'exercer auprès de personnes ou de groupes dans des situations qui ont, par conséquent, un caractère de singularité et de relative imprévisibilité. Cette particularité requiert des compétences spécifiques aux métiers de l'humain comme s'adapter aux circonstances, prendre en compte les potentialités des personnes, maîtriser son implication dans les situations.

3.2. Une formation d'adulte

Au sein du domaine Santé, à l'instar des formations qui respectent les attentes professionnelles et sociales, la part de l'étudiant-e comme acteur ou actrice de sa formation est fondamentale. Elle/Il est encouragé-e à exercer son autonomie, sa responsabilité et ses raisonnements à travers des choix influençant le déroulement et l'orientation de son parcours de formation ou des projets personnels stimulant sa motivation et son implication.

Envisager une formation d'adulte implique du point de vue de l'enseignant-e de prendre en considération un individu qui possède un vécu affectif et expérientiel – voire professionnel. Il est impératif d'en tenir compte pour une formation adéquate et efficace.

3.3. Une formation en alternance

La formation professionnelle, telle qu'elle est envisagée dans le domaine Santé de la HES-SO, ne vise pas seulement à préparer au travail, à un métier, mais bien à l'exercice d'une profession en permanente évolution.

L'alternance intégrative entre les temps de formation à l'école et sur le terrain constitue pour l'étudiant-e la possibilité d'être au contact très rapidement de la complexité des situations professionnelles. Le dispositif de formation vise à traiter les inévitables tensions nées de la confrontation des savoirs théoriques et des savoirs pratiques ainsi qu'à assurer la meilleure articulation entre eux. Il s'agit de travailler sur ces tensions et écarts pour développer une posture réflexive constante sur et dans l'action, constitutive d'une réelle professionnalisation.

La confrontation au milieu professionnel, dont les exigences sont évolutives en fonction de la progression de l'étudiant-e dans sa formation, est préparée, régulée, encadrée et soutenue en partenariat avec les institutions socio-sanitaires au travers d'un dispositif mis en place par la HES-SO : le dispositif de formation pratique. Ce dispositif représente une garantie de qualité de formation et des opportunités de collaboration avec les terrains.

3.4. Le dispositif de formation pratique

Le dispositif de formation pratique est fondé sur l'énoncé de la mission de formation pratique qui incombe à une institution qui reçoit les étudiant-e-s de la HES-SO, sa valorisation et son financement.

Le dispositif de formation pratique repose sur trois piliers :

1. Pédagogique : qui énonce la mission de formation pratique d'une institution relayée par la fonction de praticien formateur ou praticienne formatrice.
2. Organisationnel : qui pose les règles de la gestion indispensable au pilotage du réseau et au partage des informations entre institutions et hautes écoles.
3. Financier : qui indemnise les institutions pour l'encadrement des étudiant-e-s par le biais du fonds de formation pratique alimenté par les cantons romands et qui finance la formation des praticiennes formatrices et praticiens formateurs et leur perfectionnement.

Le dispositif de la formation pratique fixe deux niveaux de partenariat :

1. La Convention sur la formation pratique HES-S2 qui lie la HES-SO et un lieu de formation pratique. Elle précise les responsabilités respectives de la HES-SO et des institutions. En signant la Convention sur la formation pratique HES-S2, une institution s'engage non seulement à mettre des places de formation à disposition des étudiant-e-s mais aussi à assurer leur encadrement par des praticiennes formatrices et praticiens formateurs reconnus-e-s.

2. L'accord sur l'organisation de la formation pratique HES-S2 qui lie une haute école et un lieu de formation pratique. Il précise les conditions d'organisation de la formation des étudiant-e-s et inclut un contrat pédagogique tripartite, document signé pour chaque période de formation pratique, par l'étudiant-e, la praticienne formatrice ou le praticien formateur et l'enseignant-e qui suit l'étudiant-e.

Dans ce dispositif, le rôle de la praticienne formatrice ou du praticien formateur est essentiel. En effet, c'est elle/lui qui, grâce à son expérience clinique et à ses compétences à l'encadrement développées au travers d'une formation spécifique (CAS HES-SO de praticienne formatrice et praticien formateur), permet aux étudiant-e-s des filières du domaine Santé de la HES-SO de développer leurs compétences par le biais d'un encadrement de qualité assuré. La praticienne formatrice ou le praticien formateur est l'interface entre l'école et le terrain. Dans ce sens, elle/il est le relais indispensable de la formation théorique et pratique.

3.5. Une approche par compétences

La/Le professionnel-le de niveau de formation HES est appelé-e à faire face à des situations problématiques, complexes et difficilement prévisibles. Ses actions professionnelles font appel simultanément à un savoir spécialisé et à des méthodes d'action variées pour une intervention par essence singulière, parce que destinée à des êtres humains. Praticien réflexif ou praticienne réflexive, sa capacité d'analyse et de réflexion est mise à l'épreuve de façon inédite dans toute situation d'action en tant que capacité à penser et théoriser la pratique.

On ne peut donc plus considérer les pratiques des professions de la santé de niveau HES comme des applications de prescriptions, de savoir-faire techniques et de normes correspondant à des situations prédéterminées. Cette façon de comprendre et d'appréhender l'activité et la formation professionnelles à travers la diversité, la contingence et la complexité croissantes de leurs types d'intervention implique de recourir à la notion de compétence plutôt qu'à celle de qualification en vue de tâches délimitées. Il s'agit de porter l'accent sur la capacité d'analyser les situations dans leur évolution, d'en percevoir les particularités et d'adapter l'intervention professionnelle en fonction de la singularité et de l'imprévisibilité des personnes et des contextes.

3.6. Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé

Les référentiels de compétences des filières du domaine Santé ont été définis par la KFH¹⁰. Les étudiant-e-s disposent, au terme de leur formation, d'une part des compétences génériques valables pour toutes les professions de la santé de niveau HES et d'autre part des compétences spécifiques à leur profession.

Les compétences génériques des professions de la santé HES ont été réparties en quatre catégories :

- a. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
 - Les professionnel-le-s de la santé HES connaissent les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de santé et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
 - Elles/Ils savent mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économie, ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.

¹⁰ Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES

b. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques

- Les professionnel-le-s de la santé HES disposent des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Elles/Ils sont initié-e-s aux méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et à la pratique orientée vers l'Evidence-Based Practice.
- Elles/Ils connaissent les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et elles/ils sont capables d'initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
- Elles/Ils maîtrisent le raisonnement clinique et elles/ils sont aptes à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- Elles/Ils sont capables d'être des acteurs et actrices du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.

c. Un comportement professionnel et responsable

- Les professionnel-le-s de la santé HES assument la responsabilité pour leurs actes et elles/ils reconnaissent et respectent leurs propres limites.
- Elles/Ils démontrent un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et elles/ils respectent le droit à l'autodétermination des personnes.
- Elles/Ils sont à même d'innover et de développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et elles/ils peuvent mener une réflexion permanente sur leur pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- Elles/Ils sont aptes à participer à des travaux de recherches et à intégrer les données probantes dans la pratique professionnelle.
- Elles/Ils pratiquent de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.

d. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

- Les professionnel-le-s de la santé HES cherchent activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs et actrices du système de soins.
- Elles/Ils sont capables de conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
- Elles/Ils sont à même de présenter et documenter leurs actes de manière pertinente et à être compris-es par les autres et elles/ils connaissent des instruments eHealth pour la gestion des patient-e-s et des soins.

Les référentiels de compétences définissent les professions au travers de sept rôles communs à toutes les professions :

- expert-e ;
- communicateur ou communicatrice ;
- collaborateur ou collaboratrice ;
- manager ;
- promoteur ou promotrice de la santé ;
- apprenant-e et formateur ou formatrice ;
- professionnel-le.

Ces rôles sont à la base de la structuration des référentiels de compétences des formations HES dans le domaine Santé et sont harmonisés au niveau national.

Les référentiels de compétences finales sont validés par la KFH et représentent un consensus des milieux professionnels et de la formation. Ils ont fait l'objet d'une large consultation en leur sein.

3.7. Travail de bachelor

Dans l'ensemble des filières HES de la santé, la pratique scientifiquement fondée occupe une place importante. Chaque professionnel-le de la santé doit être en mesure de saisir l'importance du maintien de ses connaissances à jour pour la qualité de ses interventions et disposer des moyens méthodologiques permettant de chercher ces savoirs, de les analyser et de les transposer dans sa pratique. Chaque professionnel-le doit également saisir l'intérêt de la production de connaissances par des activités de recherche dont elle/il comprend la nature et auxquelles elle/il peut apporter une contribution. Enfin, chaque professionnel-le peut communiquer oralement et par écrit au sujet des activités réalisées.

Le travail de bachelor est l'occasion de s'initier concrètement à une démarche méthodologique de recherche et développement (learning by doing) en :

- élaborant un questionnement professionnellement pertinent ;
- cherchant des sources documentaires appropriées ;
- envisageant une méthodologie adéquate de production et d'analyse de données ;
- menant concrètement et modestement une telle démarche méthodologique ;
- tirant des conclusions de sa démarche pour sa profession ;
- rédigeant un document publiquement accessible.

3.8. Interprofessionnalité

Le domaine a porté une attention toute particulière à la formation interprofessionnelle compte tenu du contexte et des évolutions prévisibles des champs socio-sanitaires. Il s'est appuyé sur les travaux réalisés par le Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC) en termes de définition de la collaboration interprofessionnelle et de référentiel de compétences en matière d'interprofessionnalisme¹¹.

Les compétences de collaboration interprofessionnelle reposent essentiellement sur les deux rôles de communicateur ou communicatrice et de collaborateur ou collaboratrice. Afin de tenir compte des parcours antérieurs des étudiant-e-s et de leurs expériences, les compétences en lien avec la collaboration interprofessionnelle seront développées durant les trois ans de formation, notamment dans un espace commun prévu dans les calendriers de toutes les filières du domaine Santé.

¹¹ CIHC : Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme, février 2010

4. La filière Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique

4.1. Fiche signalétique

Nom :	Nutrition et diététique
Titre :	Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique
Domaine d'études :	Santé
Profil :	Filière d'études généraliste couvrant l'ensemble des champs professionnels de la/du diététicien-ne.
Positionnement :	La filière Nutrition et diététique est positionnée au niveau HES pour l'ensemble de la Suisse. Une des huit filières d'études du domaine Santé de la HES-SO.
Type :	Filière d'études à plein temps
Durée :	6 semestres
Crédits :	180 ECTS

Concept de formation :

- Un référentiel national de compétences décliné en 7 rôles : expert-e en Nutrition et diététique, communicateur ou communicatrice, collaborateur ou collaboratrice, manager, promoteur ou promotrice de la santé, apprenant-e et formateur ou formatrice et professionnel-le.
- Une formation modulaire basée sur les connaissances scientifiques, méthodologiques et expérientielles qui facilite les échanges nationaux et internationaux.
- Des périodes de formation pratique qui permettent d'exercer les compétences sous la supervision de professionnel-le-s au bénéfice, en principe, d'une formation de praticien formateur ou praticienne formatrice.
- Une offre de formation pratique couvrant l'ensemble des domaines d'action des diététicien-ne-s.
- Des méthodes pédagogiques diversifiées en rapport avec la nature des compétences à maîtriser et qui prennent en compte l'hétérogénéité du parcours préalable des étudiant-e-s.
- Un travail de bachelor doté de 15 ECTS, qui contribue à l'intégration de l'Evidence-Based Practice dans la pratique professionnelle et permet à l'étudiant-e de développer son projet professionnel.
- Un concept de formation construit sur la base des dernières avancées scientifiques en cohérence avec les recommandations des sociétés savantes et des instances professionnelles nationales et internationales.

Haute école et site : La filière d'étude HES-SO est offerte par la Haute école de santé Genève - HEdS-GE (Genève)

Institutions sanitaires : La filière d'études bénéficie d'un partenariat privilégié avec les institutions socio-sanitaires des cantons romands, qui permet un large accès des étudiant-e-s à l'ensemble des hôpitaux et des réseaux de soins de Suisse romande.

Autres institutions partenaires : La filière Nutrition et diététique HES-SO collabore activement avec la filière Nutrition et diététique de la Berner Fachhochschule et l'Association Suisse des Diététicien-ne-s diplômé-e-s ES/HES (ASDD).

4.2. Présentation de la profession

Les diététicien-ne-s¹² sont les professionne-le-s de la santé expert-e-s pour les questions de nutrition et de diététique pour la personne en santé ou malade¹³. Elles/Ils contribuent au maintien ou à la restauration de l'état de santé, de la qualité de vie et du bien-être des personnes par l'alimentation.

Les contours de l'action de l'expert-e en nutrition et diététique peuvent être dessinés par les définitions suivantes :

« *La nutrition est une science qui se trouve au carrefour de plusieurs disciplines : les sciences biologiques, (physiologie, biochimie), les sciences du comportement (principalement la psychologie), les sciences de la terre, notamment l'agronomie, et enfin les sciences humaines et sociales (économie, sociologie). Elle porte sur la relation de l'être humain avec la nourriture quels que soient les aspects étudiés. C'est aussi un ensemble de processus : digestion, absorption, circulation, excrétion et respiration (Claude Bernard) qui sont indispensables à l'organisme pour assurer son entretien et ses besoins énergétiques.* »

« *La diététique est un art (Hippocrate Ve siècle avant Jésus-Christ), celui du bien vivre, donc du bien manger, pour conserver la santé et assurer son équilibre. De même, la diététique moderne est destinée à soigner les maladies du savoir-vivre. C'est le comportement dans son ensemble, corps et âme, qui est en cause. Tout cela constitue une entreprise thérapeutique qui touche au plus profond, et qui engage l'être même* » (La consultation de diététique, Haute Autorité de Santé, 2006).

Les diététicien-ne-s exercent dans différents contextes de pratique professionnelle tels que le counseling en diététique, les soins diététiques et nutritionnels, la coordination des services alimentaires, l'information et l'enseignement, la recherche appliquée en nutrition. Elles/Ils pratiquent leur activité dans les hôpitaux et les institutions socio-sanitaires, les réseaux de soins à domicile et les prestataires de soins, les organismes de prévention, les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques, les entreprises de la restauration collective, les assurances ainsi que dans les institutions cantonales et fédérales.

L'acte de se nourrir étant intimement lié au contexte culturel, social, économique, psychologique, physiologique et physiopathologique, les diététicien-ne-s mettent un accent particulier sur le respect des valeurs de la personne pour adapter les conseils diététiques et nutritionnels. Spécialiste du counseling et de l'éducation thérapeutique, les diététicien-ne-s appuient leur pratique sur des techniques d'entretien fondées. Elles/Ils portent les compétences requises pour conseiller la population en santé ou malade et pour faire face à des situations problématiques, complexes et difficilement prévisibles. Elles/Ils mobilisent un savoir spécialisé, basé sur l'évidence scientifique et font appel à des méthodes d'action variées pour une intervention par essence singulière.

Dans le cadre de la pratique clinique, les diététicien-ne-s évaluent l'état et le risque nutritionnel et détermine un diagnostic diététique et un plan de soin. Elles/Ils mettent en œuvre et évalue la thérapie nutritionnelle en vérifiant l'adéquation de la consommation alimentaire ou du support nutritionnel, en vérifiant l'évolution des patient-e-s et en opérant les ajustements nécessaires. Les diététicien-ne-s conçoivent, assurent et évaluent l'enseignement diététique et nutritionnel auprès des patient-e-s et de leur entourage. Elles/Ils documentent leurs actions tout en veillant à leur valorisation financière et mobilisent leurs compétences assicurologiques dans le cadre du remboursement des prestations alimentaires et nutritionnelles.

Dans le cadre de l'évolution démographique caractérisée par l'allongement de la vie, le vieillissement de la population, l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et de leur complexité (diabète, obésité, cancer, insuffisance rénale...etc.), les diététicien-ne-s déplient

¹² Au niveau international, de nombreux diététiciens et nombreuses diététiciennes portent le titre de diététicien-nutritionniste. Il est possible que ce mouvement gagne la Suisse dans les prochaines années.

¹³ Texte largement inspiré de la présentation de la profession réalisée par l'Association Suisse des Diététicien-ne-s diplômé-e-s ES/HES (ASDD) 2008.

leurs compétences notamment au travers des soins nutritionnels et de l'éducation thérapeutique. Dans le contexte des soins palliatifs et de la fin de vie, les diététicien-ne-s disposent des compétences requises pour collaborer avec les équipes spécialisées.

Dans le cadre de la mise à l'agenda politique au niveau national et international des grandes problématiques de santé publique¹⁴, les diététicien-ne-s prennent une part active dans les programmes de prévention et de promotion de la santé. Leur connaissance des aliments et de leur rôle physiologique, leur connaissance des modèles et des comportements alimentaires et leur connaissance des déterminants de la santé leur permettent de conseiller la population dans sa diversité.

Dans le cadre des services alimentaires des hôpitaux, des institutions socio-sanitaires, des organisations ou des entreprises, les diététicien-ne-s élaborent et supervisent la mise en œuvre de la politique alimentaire. Elles/Ils supervisent l'élaboration des référentiels d'alimentation, veille à la qualité des denrées alimentaires et au respect de la législation. Elles/Ils contribuent à la politique de qualité nutritionnelle, organoleptique et microbiologique des repas servis.

Parmi les pratiques émergentes, les diététicien-ne-s s'inscrivent dans le développement des pratiques interdisciplinaires et interprofessionnelles par la création de nouveaux protocoles de soins nutritionnels et leur déploiement dans le cadre des réseaux de soins, des itinéraires cliniques, de l'hospitalisation à domicile et des lieux de vie des personnes âgées et ou présentant un handicap. Elles/Ils investissent le domaine de l'information des consommateurs et consommatrices (presse/radio/télévision/internet/blog) dans une perspective citoyenne de développement durable destinée à faire évoluer les connaissances scientifiques et à améliorer les pratiques et les produits alimentaires. Elles/Ils investissent également le secteur de la recherche et celui de la nutrition sportive.

Les avancées scientifiques rapides du domaine de la nutrition et de la diététique imposent aux diététicien-ne-s d'acquérir, de maintenir et de développer leurs compétences à la fois dans les domaines scientifiques, professionnels et sur le plan personnel. Conscient-e-s de leurs responsabilités au sein de la communauté, les diététicien-ne-s s'appliquent à légitimer la confiance qu'on leur accorde en intégrant de manière systématique les évidences scientifiques et les pratiques de qualité dans leurs prestations.

Les diététicien-ne-s exercent leur activité en qualité de salarié-e-s ou d'indépendant-e-s et exercent des fonctions à responsabilités. Dans le futur, les diététicien-ne-s visent à se positionner dans les soins de premiers recours.

Le titre de diététicien-ne est un titre protégé par les lois fédérales et cantonales sur la santé. Les diététicien-ne-s sont soumis-es au secret professionnel. L'accès à la pratique indépendante requiert deux ans d'exercice professionnel à plein temps comme salarié-e, sous supervision. Lorsque les conseils diététiques sont prescrits par un-e médecin, les prestations sont remboursées par les assurances (maladie, accident, invalidité) selon les modalités fixées au niveau fédéral entre les assureurs et l'Association Suisse des Diététicien-ne-s diplômé-e-s ES/HES.

4.3. Concept de la filière

La filière de formation Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique vise à former des professionnel-le-s généralistes afin de répondre aux exigences de qualification requises par le système de santé et par les exigences légales (LAMal, - Art. 43, alinéa 6, Art. 32). Elle vise à former des diététicien-ne-s dont le titre est largement reconnu de façon à promouvoir la mobilité professionnelle et l'accès à des niveaux plus élevés de formation, tels que master et doctorat en

¹⁴ Maladies chroniques non transmissibles, OMS 2003 ; Obésité : prévention et prise en charge de l'épidémie mondiale OMS ; Diet, Nutrition and the prevention of chronic diseases, OMS 2003 ; Nutrition et cancer, Anses 2011)

nutrition et diététique qui restent à développer en Suisse. La formation continue est accessible pour construire un projet professionnel dans la pratique (CAS, DAS, MAS notamment).

Le concept de la filière s'appuie sur les compétences génériques définies par la KFH¹⁵ pour l'ensemble des professions de santé et sur les compétences spécifiques définies pour la/le diététicien-ne, expert-e en nutrition et diététique.

4.3.1. Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences présente les rôles professionnels et les compétences spécifiques définies pour la/le diététicien-ne, expert-e en nutrition et diététique.

a) Rôle d'expert-e¹⁶ en nutrition et diététique

En tant qu'expert-e-s en nutrition et diététique, les diététicien-ne-s effectuent les activités liées à leur profession et assurent le leadership de leur champ disciplinaire au sein du contexte socio-sanitaire et sont habilité-e-s à expliciter un jugement professionnel.

À la fin de leur formation, les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Ab1 : elles maîtrisent les concepts et techniques de l'évaluation nutritionnelle et initient, planifient, supervisent et évaluent les thérapies nutritionnelles sur la base de l'analyse des situations dans leur contexte de soins.

Compétence Ab2 : elles assurent l'enseignement nutritionnel et l'éducation thérapeutique centrés sur la personne afin de favoriser une gestion efficiente des problèmes de santé en lien avec la nutrition et de retarder ou prévenir leurs complications.

Compétence Ab3 : elles contribuent à optimiser la qualité nutritionnelle et la sécurité alimentaire des prestations en restauration collective en apportant leur expertise au sein du réseau politique et d'organisations de restauration collective.

Compétence Ab4 : elles collaborent au développement et positionnement sur le marché des produits de l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique et veillent à leur qualité nutritionnelle et à la transparence de l'information pour le public cible.

b) Rôle de communicateur ou communicatrice

En tant que communicateurs ou communicatrices, les diététicien-ne-s facilitent les relations et le rapport de confiance avec les personnes et transmettent des informations pertinentes.

À la fin de leur formation, les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Bb1 : elles facilitent la communication et les relations avec les patient-e-s/client-e-s, leur entourage et les collègues afin d'instaurer un climat de confiance permettant de poursuivre des intérêts communs.

Compétence Bb2 : elles échangent les informations utiles avec les différents partenaires et participent à la création d'une culture commune.

Compétence Bb3 : elles transmettent les connaissances scientifiques nutritionnelles adaptées à la population et aux collaborateurs et collaboratrices impliqué-e-s via les canaux de communication et les médias.

¹⁵ Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES, 25 juin 2009, KFH

¹⁶ « La notion d'expert-e utilisée ici reflète la fonction et le positionnement de la profession dans le contexte social et dans celui de la politique de santé. Un-e professionnel-le devient « expert-e en ... » dès que ses connaissances professionnelles lui permettent de formuler un jugement indépendant propre à son champ disciplinaire ». Projet Compétences finales pour les professions de la santé, p. 21

Compétence Bb4 : elles explicitent et rendent leur activité professionnelle visible vis-à-vis des pairs et des autres professionnel-le-s et documentent leurs pratiques dans un souci d'évolution positive et de traçabilité.

c) **Rôle de collaborateur ou collaboratrice**

En tant que *collaborateurs ou collaboratrices*, les diététicien-ne-s participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

À la fin de leur formation, les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Cb1 : elles sollicitent des collaborations professionnelles et interprofessionnelles et s'intègrent dans des réseaux existants.

Compétence Cb2 : lors de processus interdisciplinaires, elles apportent leur expertise en nutrition dans l'intérêt de la santé des individus ou populations cibles dans le respect des compétences des professionnel-le-s impliqué-e-s et de leurs propres limites tâches/rôles dans une équipe et contribuent activement à la construction de l'esprit d'équipe.

Compétence Cb3 : hors du domaine de la santé, elles coordonnent leur action professionnelle avec les protagonistes d'autres corps de métiers impliqué-e-s dans l'approvisionnement alimentaire de la population.

d) **Rôle de manager**

En tant que *managers*, les diététicien-ne-s exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur propre carrière professionnelle.

À la fin de leur formation, les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Db1 : elles organisent efficacement leur travail, fixent des priorités, s'adaptent aux contraintes et aux interlocuteurs et interlocutrices et mobilisent les ressources efficientes pour faire face aux demandes multiples et variées.

Compétence Db2 : elles exploitent leurs ressources pour créer et gérer une entreprise et exercer une pratique libérale.

Compétence Db3 : elles prennent part à l'élaboration et la mise en œuvre de concepts et de programmes en matière d'exigences de la qualité des prestations et de promotion de la qualité.

Compétence Db4 : elles planifient, réalisent et évaluent leurs projets professionnels et de formation dans un bon équilibre de gestion du temps, des contraintes et des ressources.

e) **Rôle de promoteur ou promotrice de la santé (Health Advocate)**

En tant que *promoteurs ou promotrices de la santé*, les diététicien-ne-s s'appuient sur leur expertise et leur influence pour promouvoir la santé et le mieux-être des client-e-s/patient-e-s et des collectivités.

À la fin de leur formation, les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Eb1 : elles valorisent la nutrition préventive et s'engagent pour la prévention et la promotion de la santé des individus, populations et groupes à risques.

Compétence Eb2 : elles contribuent efficacement à des projets de prévention et de promotion de la santé et veillent à ce que les aspects nutritionnels soient correctement intégrés et adaptés aux besoins de la population cible.

Compétence Eb3 : en tenant compte des besoins et spécificités individuels et collectifs, elles transposent les connaissances scientifiques nutritionnelles en recommandations concrètes ou objectifs stratégiques visant à améliorer l'état de santé de la population.

Compétence Eb4 : elles maîtrisent les outils de l'étude des consommations alimentaires, évaluent les facteurs influençant le comportement alimentaire et interprètent les résultats pour en retirer des données utiles.

f) Rôle d'apprenant-e et formateur ou formatrice

En tant qu'*apprenant-e-s et formateurs ou formatrices*, les diététicien-ne-s démontrent de manière continue un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation et la création et la diffusion de données probantes.

À la fin de leur formation, les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Fb1 : elles maintiennent et développent leur expertise et compétences professionnelles en actualisant constamment leurs savoirs.

Compétence Fb2 : elles évaluent continuellement leur propre pratique et la développent sur la base des connaissances acquises.

Compétence Fb3 : elles transmettent les nouveaux savoirs et forment leurs partenaires de manière à ce que leurs actions en lien avec la nutrition soient conformes aux références et aux bonnes pratiques.

g) Rôle de professionnel-le

En tant que *professionnel-les*, les diététicien-ne-s s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la personne et de la société, ainsi que pour une pratique respectueuse de l'éthique et un engagement envers leur propre santé.

À la fin de leur formation les personnes doivent posséder les compétences spécifiques suivantes :

Compétence Gb1 : elles défendent et s'engagent à promouvoir le rôle de la nutrition dans la prévention et la promotion de la santé, la survenue de pathologies et le maintien ou le rétablissement de la santé.

Compétence Gb2 : centrées sur l'intérêt de l'individu ou de la population cible, elles agissent avec compétence et prennent des décisions pertinentes, en rapport avec la nutrition, dans des situations complexes, difficilement prévisibles et maitrisables.

Compétence Gb3 : elles pratiquent dans le respect de la déontologie professionnelle, selon les principes et valeurs liés à l'intégrité scientifique et en harmonie avec leurs propres ressources.

Compétence Gb4 : elles contribuent activement à la promotion de la profession, en défendent les intérêts, droits et devoirs et en donnent une image positive en toutes circonstances et vis-à-vis de tous les partenaires.

4.3.2. Concept de formation

La filière réaffirme les principes pédagogiques retenus dans le domaine Santé de la HES-SO pour l'élaboration de ses formations et poursuit son engagement pour l'ancrage professionnel et scientifique de son enseignement.

Pour définir le programme de formation, la filière s'appuie sur les champs d'exercice de la/du diététicien-ne, sur les connaissances scientifiques et sur les recommandations internationales en matière de formation des diététicien-ne-s la European Federation of the Associations of Dietitians (EFAD), et l'International Confederation of Dietetic Associations (ICDA).

Les modules sont construits sur la base des compétences qui sont déclinées en corpus de connaissances théoriques basées sur l'évidence scientifique, sur les pratiques fondées (Evidence-Based Practice) et sur les usages et expériences professionnelles. Ils se basent sur les concepts fondamentaux suivants :

- Les connaissances biomédicales, en sciences humaines et en pédagogie ainsi qu'en sciences et technologie alimentaire.
- Le concept de l’Evidence-Based Practice en Nutrition et diététique¹⁷ (International Confederation of Dietetic Associations, ICDA, novembre 2010) qui permet d’envisager le processus décisionnel dans une interaction entre la/le patient-e (ses besoins, attentes, préférences), l’expertise de la/du professionnel-le basée sur une expérience clinique explicitée et analysée, les principes éthiques, et les meilleures données disponibles issues de la recherche.
- Le concept de « counseling en nutrition et diététique » qui soutient l’habileté clinique à accompagner la/le patient-e dans ses capacités à effectuer les changements nécessaires pour améliorer ou restaurer sa santé ou sa qualité de vie.
- Le raisonnement clinique¹⁸ qui soutient d'une part l’habileté à formuler un jugement clinique et un diagnostic diététique cohérent avec le diagnostic médical et, d'autre part, l’habileté à formuler des orientations thérapeutiques en prenant en compte différentes composantes propre à la/au patient-e, à son contexte, et à l’évolution, dans une perspective de prise en soin globale de la/du patient-e.
- Le Nutrition Care Process (NCP) et l’International Dietetics and Nutrition Terminology (IDNT) qui permettent de structurer et d’harmoniser les pratiques professionnelles et leur documentation.
- L’éthique et la déontologie professionnelle qui constituent le socle de toute action de la/du diététicien-ne.
- Le management par la qualité dans les contextes de l’activité professionnelle et de la pratique professionnelle propre.
- La coopération interprofessionnelle, habileté traditionnelle de la/du diététicien-ne, qui s’inscrit dans les dispositifs d’éducation déployés suite aux évolutions du système de santé, des besoins de la communauté et à l’émergence de nouveaux concepts.
- La collaboration intraprofessionnelle et la constitution d’un réseau professionnel par la participation aux congrès de l’association professionnelle ou des sociétés savantes nationales.
- L’entreprenariat dans le contexte mouvant de l’évolution du système de santé suisse.

4.3.3. Les axes de formation

Le concept de la filière est déployé au travers de trois axes identifiés à partir de la pratique professionnelle des diététicien-ne-s : « **Nutrition clinique et attitudes thérapeutiques** », « **Nutrition humaine, prévention et promotion de la santé** », « **Sciences et pratiques alimentaires** ». Les axes sont des regroupements thématiques qui permettent l’identification, la délimitation et l’organisation des contenus dans les divers modules nécessaires à l’acquisition des compétences attendues et d’une identité professionnelle forte. Les champs thématiques sont présentés ci-dessous ainsi que la proportion des crédits ECTS associés.

¹⁷ Evidence-based dietetics practice is about asking questions, systematically finding research evidence, and assessing the validity, applicability and importance of that evidence. This Evidence-Based information is then combined with the dietitian's expertise and judgment and the client's or community's unique values and circumstances to guide decision-making in dietetics.

¹⁸ Nutrition Therapy and Pathophysiology (2010).

a) « Nutrition clinique et attitudes thérapeutiques »

- Champs thématiques : physiopathologie de la nutrition, nutrition clinique, diététique thérapeutique, Nutrition Care Process (évaluation et diagnostic diététique, examen clinique diététique) et terminologie standardisée (IDNT), éducation thérapeutique, counseling et techniques de consultation, raisonnement, jugement clinique et prise de décision, pratiques domiciliaires et réseaux de soins
 - Environ 25% des crédits ECTS

b) « Nutrition humaine, prévention et promotion de la santé »

- Champs thématiques : nutrition humaine et besoins nutritionnels, physiologie de la nutrition et métabolisme, neurobiologie et comportements alimentaires, santé publique, prévention et promotion de la santé, épidémiologie nutritionnelle, insécurité alimentaire, actions d'éducation à la santé par l'alimentation.
 - Environ 20% des crédits ECTS

c) « Sciences et pratiques alimentaires »

- Champs thématiques : connaissance des aliments et de la gamme des produits alimentaires et impact sur la santé, technologie agroalimentaire et implication sur les qualités nutritionnelles et gustatives, conseils aux consommateurs et consommatrices démarche qualité (HACCP), législation alimentaire, sécurité des denrées alimentaires, toxicologie et microbiologie.
 - Environ 10 % des crédits ECTS

L'acquisition des compétences génériques est soutenue par des enseignements transversaux, dont les champs thématiques sont :

- Méthodologie de recherche, statistiques, lecture critique, rédaction scientifique et vulgarisation.
- Méthodologie de gestion de projet.
- Sciences humaines (sociologie, anthropologie et histoire de l'alimentation).
- Systèmes de santé et organisation des soins.
- Pratique indépendante, gestion d'un cabinet, entreprenariat.
- Qualité et procédures qualité (soins, pratiques professionnelles).
- Pédagogie, communication et relation interpersonnelle.
- Méthode de travail personnelle et life long learning.
 - Environ 15 % des crédits ECTS

4.4. Principes pédagogiques et didactiques

La formation prépare les futur-e-s professionnel-le-s d'une part à transposer les résultats des travaux de recherche dans leurs pratiques professionnelles par l'acquisition de raisonnements professionnels de haut niveau et d'autre part à évaluer leurs propres interventions pour augmenter leur expertise.

La pertinence du programme de formation et des choix pédagogiques et le haut niveau de scientificité et d'expertise dans les habiletés professionnelles sont assurés par la collaboration étroite avec les milieux académiques grâce aux nombreux enseignants et nombreuses enseignantes vacataires issu-e-s des universités et des hôpitaux universitaires, par le corps professoral de la filière, par la collaboration étroite avec la filière de la Berner Fachhochschule et avec les professionnel-le-s, au travers des contrats pédagogiques tripartites qui régissent les

périodes de formation pratique, au travers des travaux de bachelor et de l'implication des étudiant-e-s dans les grands projets des partenaires¹⁹.

L'ensemble des rôles et des compétences est exercé chaque année de formation. Au fil du cursus de formation, les contenus des modules s'inscrivent dans une perspective d'élargissement et d'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques. Un syllabus décrit le contenu de chaque module, son périmètre d'action et de connaissance, la perspective dans laquelle il est construit, les liens avec les modules précédents et les suivants ainsi que les modalités de validation. Le syllabus est entendu comme un outil destiné d'une part à rendre visible la cohérence et la gradation de la complexité du programme et d'autre part à servir de référence aux enseignant-e-s de la filière.

La validation des modules est organisée en cohérence avec les compétences visées, les contenus du module et les formes d'enseignements qui y sont utilisées. La filière veille à ce que diverses modalités d'évaluation coexistent dans chaque semestre, de façon à répartir dans le temps la charge de travail demandée et à équilibrer la nature des apprentissages requis. La cohérence du programme est assurée par concertation de l'ensemble des responsables de modules de la filière.

4.4.1. La diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage

Les formes d'enseignements sont ajustées aux connaissances, habiletés et attitudes à acquérir dans chaque module. D'une manière générale, il s'agit de placer les étudiant-e-s dans des situations professionnelles concrètes avec des simulations, des expérimentations personnelles, des analyses de cas ou de problèmes afin de faciliter l'acquisition des compétences. Les travaux et observations ramenés par les étudiant-e-s suite à leur période de formation pratique et l'analyse de pratique permettent le partage d'expérience et alimentent leur corpus de situations emblématiques.

Des techniques d'enseignement variées sont mobilisées parmi lesquelles :

- cours magistraux ou conférences ;
- travail personnel : lecture, recherche documentaire, rédaction ;
- entraînement d'habiletés et production de matériel ;
- démonstrations, exercices et mises en situations simulées ;
- discussions, débats, exposés avec élaboration de support de communication ;
- travaux de groupe et individuels, avec ou sans tutorat ;
- supervision ;
- analyses de pratique en relation avec l'expérience effectuée durant la formation pratique ;
- apprentissage expérientiel, particulièrement en formation pratique ;
- e-learning ;
- SkillsLab et enseignement par mise en situation et simulation :
 - Consultation de nutrition.
 - Actions en santé communautaire, promotion de la santé.
 - Actions en restauration hors domicile.
 - Examen clinique diététique et nutritionnel.
 - Vignettes cliniques.
 - Conception de cours, conférences.

¹⁹ Etudes de consommation alimentaire à l'hôpital, NutritionDay dans les établissements socio-sanitaires...etc.

4.5. Travail de bachelor

Le module travail de bachelor est situé en fin de formation et permet l'acquisition de 15 ECTS. Il s'inscrit dans une pédagogie de projet et d'initiation à la recherche, au travers de thèmes ancrés dans la pratique professionnelle. Selon les disponibilités, le thème s'inscrit dans les projets des enseignant-e-s ou des partenaires de la formation pratique, ou est proposé par l'étudiant-e. En ce sens, le travail de bachelor a deux finalités :

- Une finalité professionnalisaante : la réalisation du travail de bachelor permet la conduite autonome d'un projet. Elle permet une prise de distance critique sur les savoirs et les pratiques professionnelles, mais aussi de produire un savoir qui soit transférable dans la pratique professionnelle de l'étudiant-e, futur-e professionnel-le.
- Une finalité méthodologique : la réalisation du travail de bachelor permet d'appliquer une démarche scientifique au domaine de la nutrition et de la diététique, entendue au sens d'une démarche construite, systématique et rigoureuse comprenant une problématisation, la formulation d'hypothèses ou d'objectifs, le choix de méthodes de recueil et d'analyse. Elle inclut la rédaction et la présentation de résultats, ainsi que l'analyse critique du processus et des choix retenus pour la réalisation de la recherche.

Le travail de bachelor peut prendre diverses formes :

- L'élaboration et le prétest d'un protocole de recherche ou d'une étude exploratoire.
- La participation à un projet de recherche d'un-e professeur-e ou d'un-e enseignant-e de la filière.
- La participation à un projet de recherche d'un partenaire de terrain (projet conjoint).
- Une revue approfondie de littérature.
- Le développement d'un projet qualité ou de santé publique.

Les ressources nécessaires à l'élaboration du travail de bachelor, notamment méthodologiques et scientifiques, sont présentées et exploitées tout au long de la formation.

Dans la perspective des pratiques universitaires²⁰, le travail de bachelor fait à la fois l'objet d'une évaluation formative itérative « puisqu'il est préparé sous la direction d'un-e enseignant-e qui conseille l'étudiant-e sur son travail et apporte évidemment un retour à différent stade de son développement » et d'une évaluation sommative portant sur le processus, le rapport écrit et la soutenance.

4.6. La formation pratique

La formation pratique complète le dispositif d'acquisition des compétences professionnelles. Elle est basée sur les pratiques pertinentes et constamment actualisées des lieux de pratique.

Le programme de la filière Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique, prévoit quatre périodes de formation pratique qui totalisent 38 crédits ECTS et répond ainsi aux recommandations internationales²¹ (EFAD, 2010).

La formation pratique débute dès le 2^{ème} semestre de formation. Les périodes de formation pratique durent respectivement 6 semaines la première année et 8 semaines pour les suivantes. Selon les contraintes des terrains professionnels, les périodes de formation pratique peuvent être

²⁰ Rapport Tuning, p 103,

²¹ EFAD (European Federation of the Associations of dietitians). Normes européennes des stages pratiques en diététique. September 2010, recommande de consacrer au moins 30 crédits ECTS de formation pratique pour acquérir les compétences requises pour l'exercice de la profession.

séquencées en deux parties ou effectuées à 80% en allongeant proportionnellement la durée, notamment pour permettre la réalisation du travail de bachelor en parallèle.

La qualité et la pertinence de la formation pratique sont garanties par le contrat pédagogique établit pour chaque étudiant-e sous la responsabilité conjointe de la filière de formation et du lieu de formation pratique. Afin de soutenir le processus d'évaluation par les praticiennes formatrices et praticiens formateurs, des conditions d'exercice des compétences sont établies pour chaque période de formation pratique.

Afin de soutenir l'acquisition des compétences et l'habileté à conceptualiser l'action, des travaux sont effectués lors des périodes de formation pratique, à la demande des enseignant-e-s de la filière. Ils sont alors inscrits dans le contrat pédagogique.

4.7. La structure des études

L'année académique est constituée de deux semestres, un semestre d'automne allant de la 38^{ème} semaine à la 7^{ème} semaine de l'année civile suivante et un semestre de printemps de la 8^{ème} à la 37^{ème} semaine. Les modules offerts sur chaque année de formation permettent l'acquisition de 60 crédits ECTS, chaque semestre permettant l'acquisition de 30 crédits ECTS.

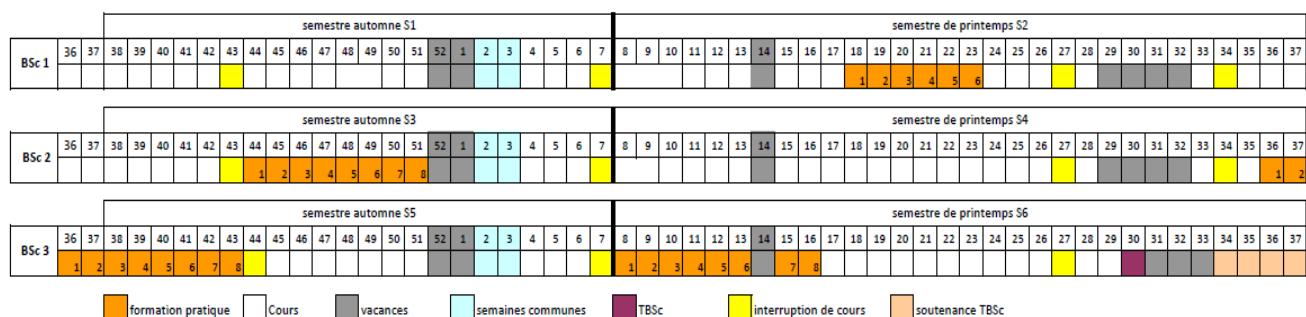
L'année académique compte :

- des périodes d'enseignement théorique ;
 - des périodes de formation pratique ;
 - des périodes d'interruption de cours permettant le travail personnel de l'étudiant-e. Des activités peuvent être proposées aux étudiant-e-s durant ces périodes, notamment la participation à des congrès ou journées scientifiques. Une semaine d'interruption est planifiée, en principe, à la semaine 43 ;
 - 7 semaines de vacances : deux semaines à Noël, une semaine à Pâques définies par la HES-SO et 4 semaines en été selon l'organisation du site.

Deux semaines communes à toutes les filières du domaine Santé de la HES-SO ont été définies en semaines 2 et 3 de l'année civile et pour chaque année d'études afin de permettre le travail des étudiant-e-s en coopération interprofessionnelle.

4.7.1. Calendrier académique

Le plan d'études cadre du Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique, ci-dessous, est donné à titre indicatif, l'organisation de la formation devant répondre aux contraintes liées à la formation pratique, à l'enseignement de la coopération interprofessionnelle et de l'éducation par la simulation.



Les périodes de cours et de formation pratique alternent avec les périodes de travail personnel encadré (TPE), de travail personnel individuel (TPI) accompagnant le processus d'intégration des connaissances.

4.7.2. L'organisation modulaire

Les modules permettent en principe l'acquisition de 5 à 10 crédits ECTS à l'exception du module travail de bachelor doté de 15 crédits ECTS et des modules optionnels dotés de 3 crédits ECTS. Les modules peuvent se présenter sous une forme bloc ou filée. Chaque module est décrit dans une fiche module énonçant :

- le titre du module et le code du module ;
- le type de module (C – Core course, R – Related course, M – Minor Course) ;
- le niveau du module (B – Basic level course, I – Intermediate level course, A – Advanced level course, S – Specialised level course) ;
- l'année académique et semestre d'études ;
- le nombre de crédits ECTS ;
- les noms de la/du responsable du module et des enseignant-e-s ;
- les objectifs du module et les compétences qu'il vise ;
- le contenu ;
- les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ;
- la littérature spécialisée obligatoire et recommandée ;
- le mode d'évaluation et de validation des acquis de formation ;
- les seuils et modalités de remédiations et de répétition ;
- la langue d'enseignement.

Les modules sont catégorisés et paramétrés selon la typologie et les niveaux issus des « best practice» et leur statut de « certification » qui fait référence aux aspects de promotion et au supplément au diplôme.

Obligatoire : les modules obligatoires représentent 177 des 180 ECTS

Optionnel : les modules optionnels représentent 3 ECTS des 180 ECTS. Ce sont des modules qui doivent être obligatoirement validés pour l'obtention du diplôme mais pour lesquels l'étudiant-e a un choix.

Facultatif : les modules facultatifs offrent des crédits supplémentaires en dehors des 180 ECTS. Ils s'inscrivent dans le supplément au diplôme.

4.7.3. Les modules optionnels et facultatifs

Une offre de module optionnel est proposée dans le courant des 2^{ème} et 3^{ème} années bachelor en collaboration avec les autres filières des hautes écoles ou des filières universitaires. Cette offre permet aux étudiant-e-s d'acquérir d'une part des connaissances et compétences complémentaires et d'autre part des compétences interprofessionnelles. Pour les étudiant-e-s qui ont la capacité d'acquérir plus de 180 crédits ECTS, les crédits supplémentaires sont, à l'issue des études, valorisés dans le supplément au diplôme (Diploma Supplement).

4.8. Mobilité et internationalisation

La filière Nutrition et diététique s'inscrit dans la politique de relations internationales définie par la HES-SO. La mobilité et l'internationalisation incluent la collaboration nationale avec la filière Nutrition et diététique de la BFH, les collaborations internationales contractualisées par des accords Erasmus ou des accords bilatéraux pour les pays hors de la zone Europe.

Les enseignant-e-s de la filière sont encouragé-e-s à diffuser leurs travaux de recherche et d'innovation pédagogique au travers de cours et de programmes d'enseignement. Les étudiant-e-s sont également encouragé-e-s à diffuser leurs travaux et les résultats de leur travail de bachelor dans des congrès scientifiques en Suisse et à l'étranger.

4.8.1. Contexte international de la filière

La filière dispose d'un plan d'études cadre structuré qui correspond à la mise en œuvre coordonnée de la Déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées (Best Practice). Le plan d'études cadre s'inscrit dans un contexte national et international au travers des points suivants :

- prise en compte des recommandations internationales ;
- prise en compte de l'évolution des formations étrangères ;
- conception en coopération avec les institutions de formation de l'ensemble de la Suisse ;
- évaluation des prestations fournies par les étudiant-e-s au moyen d'un tableau de notation ECTS harmonisé et attestations remises aux étudiant-e-s sous la forme d'un relevé de notes (qualification de A à F) ;
- obtention, pour chaque diplômé-e, du « Diploma Supplement » spécifiant les connaissances et compétences particulières acquises durant la formation ;
- reconnaissance des acquis de formation dans l'autre filière nationale.

4.9. Evaluation par la qualité

La filière Nutrition et diététique évalue ses enseignements auprès des étudiant-e-s selon les directives et processus en vigueur à la HEdS-GE et dans la HES-SO.

Les ajustements du programme de formation sont de la responsabilité de la filière qui, annuellement, à la lumière des évaluations des modules, des expériences des enseignant-e-s, des commentaires effectués par les étudiant-e-s ou les vacataires ou les milieux professionnels, envisage des ajouts ou des suppressions de contenus dans des modules, des adaptations des méthodes d'enseignement, des réorganisations de la succession des modules.

Un dispositif destiné à soutenir les ajustements continuels du programme de formation a été mis en place. Il prévoit des contacts réguliers entre les deux filières suisses de formation Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique et l'association professionnelle, une journée d'échange annuelle entre le corps professoral et les praticiennes formatrices et praticiens formateurs ainsi que les échanges entre la filière et les groupes d'intérêt (par ex. le groupe des diététicien-ne-s chef-fe-s des hôpitaux de Suisse romande) ainsi que les groupes régionaux de l'association professionnelle. La participation des enseignant-e-s de la filière aux journées de l'Association Suisse des Diététicien-ne-s diplômé-e-s ES/HES (Nutridays, ASDD) et aux congrès nationaux et internationaux des sociétés savantes est systématiquement encouragée.

5. Références

Académie suisse des sciences médicales. (Rapport 2007 et commentaire 2011). *Les futurs profils professionnels des médecins et des infirmiers dans la pratique ambulatoire et clinique*.

Association Suisse des diététicien-ne-s diplômé-e-s ES/HES (ASDD). (2007). Profil professionnel.

Best practice KFH. (2011). La conception de filières bachelor et master modulaire. <http://www.kfh.ch> [Page consultée le 27 septembre 2011].

Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS. <http://www.kfh.ch/> [Page consultée le 27 septembre 2011]

CAIPE (2002). *Center for the advancement of Interprofessional Education.* www.caipe.org.uk/about-us/defining-ipe [Page consultée le 27 février 2012].

Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC). (2010, Février). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme.* Consulté le août 28, 2011, sur http://www.cihc.ca/files/CIHC_IPCompetencies-FrR_Sep710.pdf

Comité directeur HES-SO. (2011, septembre). Décision 30/2/2011 - Vers l'accrédiation institutionnelle : opérationnaliser trois critères ENQA.

Commission européenne. (2009). Guide d'utilisation ECTS.

European Federation of the Associations of dietitians. European Dietetic Competences and their Performance Indicators. March 2009.

European Federation of the Associations of dietitians. Normes européennes des stages pratiques en diététique. September 2010.

Haute Autorité de Santé (HAS). 2006. La consultation diététique réalisée par un diététicien.

HES-SO. (2011, Septembre). Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Higgs J, Jones M. A, Loftus S, N. Christensen. (2008). *Clinical reasoning in the health professions*, éd. 3e édition. Elsevier.

European Federation of the Associations of dietitians (March 2009). *European Dietetic Competences and their Performance Indicators*.

European Federation of the Associations of dietitians. (September 2010). *Normes européennes des stages pratiques en diététique*.

La conception de filières d'études échelonnées : best practice et recommandations de la CSHES. (2004, juillet 24). Consulté le septembre 27, 2011, sur <http://www.kfh.ch>

Lasnier, F. (2000). Réussir la formation par compétences. Montréal : Guérin.

Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994 (Etat le 1er janvier 2012) <http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/832.10.fr.pdf> [Page consultée le 27 février 2012].

The Lancet Commissions. Décembre 2010. *Health professionals for a new century : transforming education to strengthen health systems in an interdependent world*.

MacLellan D, Thirsk J. (2010). Final Report of the International Confederation of Dietetic Associations (ICDA) Evidence-Based Practice Working Group.

Nelms M, Sucher K.P, Lacey K, Long Roth S. (2010). Nutrition Therapy and Pathophysiology. 2nd ed. Brooks Cole.

Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses. (2010). *Accréditation dans le domaine de hautes écoles spécialisées - Standards de qualité s'appliquant aux filières d'études.*

ProfessionsSantéOntario. (2009). *Guide d'enseignement des compétences interprofessionnelles en contexte de formation interprofessionnelle préalable à l'inscription.* <http://www.professionssanteontario.ca>. Page consultée le 27 septembre 2011].

Sottas, B., Mondoux, J., & Lederberger, C. (2009, juin 25). *Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES, rapport final.* Consulté le septembre 27, 2011, sur <http://www.kfh.ch>

Tuning. Contribution des Universités au Processus de Bologne. Une introduction.
http://www.unideusto.org/tuningeu/images/stories/Publications/FRENCH_BROCHURE_FOR_WEBSITE.pdf [Page consultée le 27 février 2012].

Writing Group of the Nutrition Care Process/Standardized Language Committee (2008). Journal of the American Dietetic Association, Volume 108, Number 7.